

GANHRI DECLARATION FINALE 2023

1. 2023 est une étape importante pour les droits humains. Nous célébrons le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le 30^e anniversaire de l'adoption des Principes de Paris par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui sont tous deux à la base du travail des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) autour du globe. De plus, il y a 30 ans, la GANHRI a été créée avec pour mission de promouvoir, soutenir, renforcer et être une voix pour les INDH du monde entier.
2. Les Principes de Paris contribuent à ouvrir la voie à des institutions nationales fortes, qui s'emploient à faire des droits humains universels une réalité pour tous, partout. Les Principes de Paris établissent les normes minimales que les INDH doivent respecter pour être considérées comme indépendantes, crédibles et efficaces. Grâce à ces efforts et au soutien des Nations Unies, des États membres et de la société civile, d'une poignée d'INDH au début des années 1990, il existe aujourd'hui plus de 120 INDH dans toutes les régions du monde.
3. Aujourd'hui, malgré un solide cadre universel des droits humains et des progrès dans sa mise en œuvre dans toutes les régions du monde, nous sommes confrontés à des défis énormes et complexes, notamment de graves reculs des droits humains et une pression croissante sur ceux qui les défendent. Ces défis constituent une menace pour la jouissance des droits fondamentaux par des millions de personnes à travers le monde, et donc pour la vision de la DUDH.
4. Pourtant, les droits humains sont les solutions à de nombreux défis d'aujourd'hui. Les réponses aux crises multiples auxquelles nous sommes confrontés doivent être centrées sur les droits humains et conçues avec les individus comme partie intégrante de la solution. Ces solutions nécessitent des canaux de débat et participation inclusifs, sûrs et significatifs.
5. Alors que nous avançons dans cette décennie et que nous célébrons ces anniversaires marquants, nous rappelons notre rôle clé en tant qu'INDH dans la construction de communautés équitables, justes, pacifiques et inclusives dans les pays du monde entier. Dotées d'un mandat légal puissant, nous travaillons à la promotion et à la protection des droits et libertés fondamentaux, en supervisant les actions de ceux qui détiennent le pouvoir dans nos États respectifs et en veillant à ce qu'ils respectent les droits humains de chacun, partout.
6. Nous saluons les progrès réalisés par les États du monde entier dans la création et le renforcement des INDH conformément aux Principes de Paris. Aujourd'hui, alors qu'il existe plus de 120 INDH dans le monde, 89 d'entre elles sont accréditées en pleine conformité avec les Principes de Paris. Nous reconnaissons que des progrès accélérés sont nécessaires pour garantir que tous les États atteignent l'indicateur INDH de l'Objectif de Développement Durable 16 d'ici 2030, afin que tous les peuples, dans tous les pays du monde, puissent bénéficier d'une INDH forte et indépendante.

7. Alors aujourd'hui, en tant qu'institutions indépendantes, représentant les défis et les opportunités qui existent dans nos régions respectives, nous nous engageons à faire en sorte que :

Engagements au niveau national

- 1) Nous soutiendrons les États en tant que principaux responsables dans leurs efforts pour la pleine mise en œuvre de la DUDH et des Principes de Paris, ainsi que la mise en œuvre de leurs obligations respectives en vertu du droit international, notamment en fournissant des conseils et des recommandations visant à promouvoir et à protéger les droits de tous les individus.
- 2) Prenant acte du 25^{ème} anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, nous travaillerons en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées pour créer un espace sûr pour les défenseurs des droits humains, y compris les INDH, et leur fournirons le soutien nécessaire pour mener à bien leurs activités sans aucune influence, menace ou représailles.
- 3) Nous continuerons d'enquêter, de surveiller et de signaler les violations des droits humains à tout moment. Nous nous engagerons auprès des personnes en situation de vulnérabilité et des communautés au niveau local et veillerons à ce qu'elles soient protégées et disposent d'une plateforme pour faire part de leurs préoccupations.
- 4) Nous plaiderons pour que les États intègrent les droits humains dans leurs approches nationales dans le but de réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Engagements au niveau international

- 5) Nous continuerons à établir des partenariats constructifs et stratégiques avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les organisations régionales, la communauté internationale et d'autres parties prenantes concernées pour résoudre les problèmes urgents liés aux droits humains, notamment le changement climatique, la migration et les défenseurs des droits de l'homme.
- 6) Nous veillerons à ce que le processus d'accréditation mené par la GANHRI sous les auspices du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, examinant la conformité des INDH aux Principes de Paris, soit une garantie d'indépendance, de pluralisme et de responsabilité des INDH. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la GANHRI pour nous assurer que le processus d'accréditation est renforcé, efficace, participatif et transparent et que les INDH restent indépendantes et efficaces.
- 7) Nous faisons écho à diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les institutions nationales des droits de l'homme, et appelons tous les États membres de l'ONU à établir et à renforcer des INDH indépendantes, efficaces et pluralistes, accréditées et conformes aux

Principes de Paris. À cet égard, nous exhortons tous les États à doter les INDH d'un budget institutionnel suffisant, dans le respect de leur indépendance administrative, opérationnelle et budgétaire, afin de garantir le bon fonctionnement des INDH et leur adhésion aux principes de Paris.

- 8) Nous nous engageons à continuer à collaborer avec les organismes internationaux, à fournir des informations indépendantes et crédibles et à plaider auprès des États pour qu'ils traitent toute violation des droits des individus ou des communautés, notamment en prenant des mesures pour améliorer leur niveau de vie et leur qualité de vie.

Des efforts concertés

- 9) Nous sommes résolus à nous engager - y compris collectivement par le biais de la GANHRI, des réseaux régionaux et entre INDH individuelles - dans les processus nationaux et internationaux pour promouvoir les droits humains et plaider en faveur de changements politiques qui contribuent à la sauvegarde des droits fondamentaux des personnes.
- 10) Nous continuerons à collaborer étroitement avec la GANHRI, en réunissant les INDH de toutes les régions et en assurant le leadership et le soutien dans la promotion et la protection des droits humains.
- 11) Nous exhortons tous nos partenaires, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne, à soutenir la GANHRI, les réseaux régionaux d'INDH ainsi que les INDH de différents pays dans la mise en œuvre de notre mandat de renforcement des droits humains, et d'aider à créer des INDH fortes et des communautés fortes. En outre, nous encourageons nos partenaires à poursuivre leurs efforts dans le renforcement des capacités des INDH qui peuvent leur permettre de fonctionner de manière indépendante et à leur pleine capacité.